

Dans le cadre du programme [UP-SQUARED](#), financé par le PIA4 / France 2030 ExcellencES, l'université de Poitiers lance son appel à projets *Support Program for Interdisciplinary and International Training* (SP2IT).

UP-SQUARED défend l'interdisciplinarité au sein du carré de la connaissance : formation-recherche-innovation-service à la société. Le programme s'appuie sur trois objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies: Santé et bien-être, Éducation de qualité, Villes et communautés durables qui sont en cohérence avec l'expertise scientifique de l'université de Poitiers, de ses partenaires et des membres de [l'alliance européenne EC2U](#).

L'appel à projets SP2IT en un clin d'œil

Objectifs

- > **Renforcer** la stratégie de l'UP et sa réponse aux enjeux de transition par l'interdisciplinarité et renforcer le lien formation - recherche
- > **Contribuer** à l'évolution des formations dans le cadre de la nouvelle offre de formation
- > **Soutenir** des projets de formation interdisciplinaires et internationaux

Attendus et caractéristiques des projets déposés

- > **Répondre** aux objectifs d'Erasmus Mundus et aux exigences de l'action Erasmus Mundus – Joint Masters (EMJM) : proposer un **programme d'études conjoint**, dispensé par un **consortium d'établissements** d'enseignement supérieur européens, recrutant des **étudiants de très haut niveau** et incluant la **mobilité physique obligatoire** pour tous les étudiants inscrits, favorisant l'échange de personnel et d'universitaires invités, débouchant sur une **co- ou double-diplomation**.
- > **Incarnier** l'interdisciplinarité et renforcer le lien formation-recherche
- > **Intégrer** les exigences et les impacts attendus de l'action EMJM

Critères d'évaluation

- > Pertinence du projet
- > Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet
- > Qualité du partenariat
- > Impact
- > Inscription dans la stratégie établissement

Qui peut candidater ?

- > Tout enseignant-chercheur de l'université de Poitiers ainsi que de l'ISAE-Ensmat peut porter (et coordonner) un projet.

Avec quels moyens et pour quelle durée ?

- > **AAP1 en deux vagues** : une vague de dépôt EMJM en février 2026 (2 à 4 projets soutenus) et une seconde vague de dépôt en février 2027 (max. 10 projets soutenus)
- > **Soutenir 10 à 12 projets** pour une durée de 3 à 12 mois (frais de fonctionnement pour la constitution et la consolidation d'un consortium, accompagnement par un cabinet spécialisé et décharge/réduction de service d'enseignement).

| | |
|---|----------|
| Contexte | 2 |
| Objectifs de l'appel à projets SP2IT | 2 |
| Attendus et caractéristiques des projets soutenus | 3 |
| Un appel à projets en deux vagues | 3 |
| Durée des projets et modalités de financement | 4 |
| Dépenses éligibles | 4 |
| Accompagnement des projets | 4 |
| Critères d'évaluation des projets | 5 |
| Calendrier | 6 |
| Vague 1 (pour un dépôt de candidature à l'action EMJM en février 2026) | 6 |
| Vague 2 (pour un dépôt de candidature à l'action EMJM en février 2027) | 6 |
| Modalités de candidature | 6 |
| Annexe – FAQ | 7 |

Description détaillée de l'appel à projets Support Program for Interdisciplinary and International Training (SP2IT)

L'université de Poitiers lance l'appel à projets **Support Program for Interdisciplinary and International Training (SP2IT)**, financé dans le cadre du programme UP-SQUARED soutenu par France 2030 ExcellenceS dont est lauréate l'université de Poitiers avec ses partenaires, Isae-Ensm, CNRS, Inserm, CHU de Poitiers, IH2EF, Réseau Canopé, CREPS-Poitiers et CNED.

UP-SQUARED défend l'interdisciplinarité¹ au sein du carré de la connaissance : formation-recherche-innovation-service à la société. Le programme UP-SQUARED s'appuie sur trois objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies : Santé et bien-être, Éducation de qualité, Villes et communautés durables qui sont en cohérence avec l'expertise scientifique de l'établissement et de ses partenaires, ainsi que celle de l'alliance EC2U (coordonnée par l'université de Poitiers) qui est engagée dans ces mêmes enjeux à l'échelle européenne.

Les projets Erasmus Mundus – Joint Masters (EMJM) doivent s'inscrire dans les axes stratégiques de l'établissement et participer au développement d'une composante à dimension européenne interdisciplinaire en cours de création. Il est également attendu qu'ils contribuent au renforcement de l'alliance EC2U par l'intégration d'un ou de plusieurs partenaires dans le consortium constitué.

Contexte : une stratégie européenne réaffirmée et un lien formation-recherche renforcé

Les axes stratégiques de l'UP 2025-2030 (*Répondre aux enjeux de transition par l'interdisciplinarité, Assurer le lien entre la formation et la recherche, Garantir un modèle d'université durable et responsable*) affirment une ambition d'envergure européenne. Ils inscrivent l'UP dans une stratégie responsable et durable, tant sur les plans humain et sociétal qu'environnemental. Ces axes stratégiques traduisent la volonté de l'établissement de répondre aux enjeux sociétaux et aux transitions actuelles et futures par une recherche internationale de premier plan et une offre de formation de qualité.

L'offre de formation, notamment de master, est adossée de manière fondamentale, aux laboratoires de recherche afin de garantir un lien fort entre recherche et formation. La continuité entre le master et le doctorat doit être renforcé par des liens structurants entre l'offre de formation de deuxième et de troisième cycle et les unités de recherche.

La stratégie de l'UP s'inscrit en cohérence avec les ambitions de l'Union européenne concernant le renforcement d'un espace européen de l'éducation qui vise à renforcer la dimension européenne de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ainsi que les synergies entre eux ; affirmer le rôle et le leadership de l'Europe dans le monde ; soutenir la relance de l'Europe et sa réponse aux transitions numérique et écologique ; approfondir le sentiment d'appartenance à l'Europe sur des valeurs communes. Le présent appel à projets s'inscrit dans la démarche de mise en œuvre d'un diplôme européen, présentée par la Commission européenne en mars 2024 qui prolonge les principaux objectifs de l'Action Erasmus Mundus (voir Annexe – FAQ).

Objectifs de l'appel à projets SP2IT

L'appel à projets *Support Program for Interdisciplinary and International Training (SP2IT)* vise à **soutenir des projets de formation interdisciplinaires** qui se porteront candidats aux appels à projets EMJM 2026 et 2027. Il soutiendra 10 à 12 projets en deux vagues entre novembre 2025 et février 2027.

Il s'agit de permettre aux porteurs des projets de bénéficier d'un soutien spécifique, *incluant la réduction de leur service d'enseignement (ou décharge)*, pour se consacrer au montage de leur projet, leur

¹ La notion d'interdisciplinarité est ici comprise comme une nouvelle articulation des savoirs, conduisant par une forme de dialogue entre eux, à un processus de réorganisation partielle des champs théoriques concernés.

permettant la mise en réseau des partenaires en vue de la constitution du consortium attendu et de bénéficier d'un accompagnement durant la phase de préparation et de rédaction par les services compétents de l'UP et des prestataires extérieurs (voir ci-dessous "Durée des projets et modalités de financement").

Des projets qui renforcent le volet lien formation-recherche soutenu par UP-SQUARED et pleinement inscrits dans la Nouvelle Offre de formation

Afin de réaliser les orientations des axes stratégiques 1 et 2 notamment, l'UP est engagée dans le processus de la construction d'une structure à forte dimension européenne interdisciplinaire qui contribuera au renforcement de l'articulation entre le deuxième et le troisième cycle. Cette composante, bénéficiant notamment des financements d'UP-SQUARED, associera étroitement les laboratoires de recherche à la conception et à la mise en œuvre de l'offre de formation des niveaux master et doctorat pour une meilleure articulation des deux cycles. Le présent appel à projets vise à encourager la création de nouveaux programmes de formation, internationaux et interdisciplinaires, qui ont vocation, *in fine*, à contribuer à la nouvelle structure d'envergure européenne. Par ailleurs, les lauréats de cet appel dont la candidature à l'action EMJM n'aurait pas été retenus sont très fortement invités à poursuivre la dynamique enclenchée en mettant en place une formation co- ou double-diplômante.

L'ensemble de ces programmes participera par ailleurs à la cohérence d'ensemble de la nouvelle offre de formation.

Attendus et caractéristiques des projets soutenus

Comme le présent AAPI a pour objectif de soutenir des projets en vue d'une candidature à l'action EMJM, il est demandé aux porteurs de présenter un projet qui s'inscrit dans les orientations stratégiques de l'UP en termes d'interdisciplinarité, de lien formation-recherche. Ce projet doit correspondre aux objectifs d'Erasmus Mundus et satisfaire aux exigences de l'action EMJM.

Les projets soumis devront intégrer les attentes concernant les impacts attendus, tels que formulés par l'Agence Erasmus+, au niveau de l'EEES, au niveau des établissements partenaires et au niveau individuel (voir Annexes – FAQ).

Des projets qui incarnent l'interdisciplinarité

Il est attendu des projets de s'inscrire dans la démarche d'interdisciplinarité soutenue par UP-SQUARED en soutien à la stratégie de l'établissement articulée autour des trois ODD (#3, #4, #11).

L'interdisciplinarité doit ici être comprise comme une nouvelle articulation des savoirs, conduisant par une forme de dialogue entre eux, à un processus de réorganisation partielle des champs théoriques concernés.

Il est, par conséquent, attendu qu'une partie des enseignements obligatoires soit de nature interdisciplinaire, co-construits de manière conjointe et dans une approche innovatrice et innovante par les représentants des disciplines impliquées². L'interdisciplinarité devra être explicitée (dans sa réalisation et dans sa pertinence par rapport à la thématique de la formation).

Un appel à projets en deux vagues

L'AAPI SP2IT est articulé autour de deux vagues de soumission de candidatures pour l'action EMJM : une première vague en février 2026 et une seconde vague en février 2027.

Les projets soutenus dans la première vague devront viser un dépôt de candidature pour l'action EMJM en février 2026. Il devra s'agir de projets s'appuyant sur des mentions ou parcours de Master existants et

² A titre d'exemples, pourraient être cités un enseignement sur le "vivant", co-construit par des représentants de la biologie et de la philosophie ou un enseignement sur le vieillissement réunissant des enseignants en santé et en économie.

dont l'intitulé ne pourra pas être modifié (pour les mentions). Sont susceptibles de candidater à cette première vague des projets déjà engagés et qui pourront ainsi bénéficier d'un soutien supplémentaire dans la phase de finalisation de leur candidature.

Les projets soutenus dans la deuxième vague devront viser un dépôt pour l'action EMJM en février 2027. Il pourra s'agir de Mentions de Master existantes et à adapter ou de créations de nouvelles formations. En cas de création, cela devra se faire en conformité avec les principes de la nouvelle offre de formation et veiller à la mutualisation des enseignements.

Durée des projets et modalités de financement

L'appel SP2IT vise à **soutenir 10 à 12 projets (dont 2 à 4 visant un dépôt de candidature en février 2026)** d'une durée allant de 3 à 12 mois :

- **Le budget de fonctionnement et de missions alloué aux projets soutenus dans la première phase** (dépôt candidature EMJM en février 2026) **sera d'un maximum de 10 k€** pour une durée d'accompagnement courte. Les projets devront débuter dès que possible (au plus tard au 1^{er} décembre 2025). Le budget alloué permettra de financer des dépenses de fonctionnement (voir ci-dessous "Dépenses éligibles"). L'accompagnement par un prestataire extérieur n'est pas à comptabiliser dans le budget proposé (prestation pilotée par l'UP). La décharge (réduction de service d'enseignement) demandée peut être de 24h maximum entre décembre 2025 et février 2026 et ne sera pas à comptabiliser dans le budget proposé³.
- **Le budget de fonctionnement et missions alloué aux projets soutenus dans la deuxième vague** (dépôt candidature EMJM en février 2027) **sera d'un maximum de 60 k€**, pour une durée de 12 mois. Les projets devront débuter au plus tard en février 2026. Le budget alloué permettra de financer des dépenses de fonctionnement (voir ci-dessous "Dépenses éligibles"). L'accompagnement par un prestataire extérieur n'est pas à comptabiliser dans le budget proposé (prestation pilotée par l'UP). La décharge (réduction de service d'enseignement) demandée peut être de 128h maximum entre février 2026 et février 2027 et ne sera pas à comptabiliser dans le budget proposé⁴.

Dépenses éligibles

L'aide allouée dans le cadre de cet appel soutiendra toutes les dépenses de fonctionnement nécessaires au projet. Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- > les frais de missions ;
- > les frais de réception ou d'organisation de séances de travail réunissant les membres du consortium en lien avec le futur projet.

Les dépenses de masse salariale ainsi que les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles.

Accompagnement des projets

Les lauréats de l'appel à projets bénéficieront d'un accompagnement par les services de l'UP et par un prestataire extérieur spécialisé dans l'accompagnement des candidatures à l'action EMJM.

Cet accompagnement sera organisé et piloté par l'UP qui mettra en contact le prestataire et le responsable du projet, dès la communication des résultats de l'AAPJ.

³ Ces modalités s'inscrivent dans les limites du triple cumul (réduction du service d'enseignement, heures complémentaires et prime).

⁴ Ces modalités s'inscrivent dans les limites du triple cumul (réduction du service d'enseignement, heures complémentaires et prime).

Critères d'évaluation des projets

S'appuyant sur les objectifs et les attendus de l'appel à projets énoncés ci-dessus et appliquant les critères de candidature énoncés pour l'action EMJM (voir les critères détaillés de l'action EMJM en Annexe – FAQ), le comité d'évaluation prendra en compte cinq dimensions dans son appréciation :

1. Pertinence du projet

- Le projet correspond aux attentes de l'appel à projet et aux exigences générales de l'action EMJM, y compris en termes d'une contribution au respect et à la promotion des valeurs de l'UE (telles que le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'état de droit et le respect des droits de l'homme ainsi que la lutte contre toute forme de discrimination).
- La proposition répond à des problèmes, défis et lacunes spécifiques au niveau de la société et du marché du travail pour lesquels les besoins en formation ne sont pas encore couverts. La proposition constitue une réelle valeur ajoutée à l'offre existante de programmes de Master, en termes d'interdisciplinarité, d'internationalisation et d'innovation. Ce faisant, elle contribue à l'attractivité de l'établissement.

2. Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet

- La proposition
 - o décrit son originalité par rapport aux formations existantes et la manière dont les éléments innovants de l'expérience d'apprentissage sont envisagés dans la réalisation ;
 - o précise l'organisation des périodes d'études envisagée ainsi que le plan de mobilité projeté (*teaching plan*) ;
 - o présente la contribution envisagée du personnel en mobilité et des universitaires invités aux activités d'enseignement, de formation et de recherche ;
 - o indique quel type de diplomation est visé (co-diplomation ou double/triple diplomation).

3. Qualité du partenariat et des modalités de coopération

- Au niveau de la configuration du consortium, la proposition
 - o présente les entités envisagées, l'équipe de projet pressentie et la manière dont les parties prenantes travailleront ensemble (définition des rôles et tâches) ;
 - o justifie la composition du consortium et des complémentarités des partenaires et indique leur valeur ajoutée pour la mise en œuvre de l'EMJM.

4. Impact

- Au niveau de l'Impact et de l'ambition, le projet
 - o propose une estimation de l'impact au niveau des systèmes (dans les milieux universitaires et en-dehors, y compris le grand public et la société), au niveau institutionnel (organisations partenaires) et au niveau individuel (en mettant particulièrement l'accent sur l'employabilité) ;
 - o réalise une projection concernant le nombre d'étudiants attendus ;
 - o indique les perspectives de pérennisation, au-delà de la période de financement.

5. Inscription dans la stratégie de l'établissement

- Les contenus de formation du projet sont portés par une approche interdisciplinaire.
- Le projet contribue au renforcement d'au moins un des 3 ODD (#3, #4, #11) qui soutiennent la stratégie de l'établissement et présente ainsi un impact sociétal fort.
- Le projet de formation s'appuie particulièrement sur la recherche la plus récente et développe fortement le lien formation-recherche.
- Le projet s'inscrit dans une dynamique partenariale forte, impliquant prioritairement un ou des membres de l'Alliance EC2U.

Calendrier

Une réunion d'information à distance sera organisée **jeudi 11 septembre** après-midi (horaire à déterminer) pour répondre aux questions relatives à l'appel à projet et aux EMJM.

Vague 1 (pour un dépôt de candidature à l'action EMJM en février 2026)

- > Lancement de l'appel à projets : vendredi 11 juillet 2025
- > Date limite de soumission des projets : vendredi 31 octobre 2025
- > Annonce des lauréats : mi-novembre 2025
- > Accompagnement : à partir de mi-novembre 2025

Vague 2 (pour un dépôt de candidature à l'action EMJM en février 2027)

- > Lancement de l'appel à projets : vendredi 11 juillet 2025
- > Date limite de soumission des projets : vendredi 9 janvier 2026
- > Annonce des lauréats : fin-janvier 2026
- > Accompagnement : à partir de février 2026

Modalités de candidature

Tout enseignant-chercheur de l'université de Poitiers ainsi que de l'ISAE-Ensmat peut porter (et coordonner) un projet.

Pour candidater, vous devez :

- ✓ Compléter le dossier de candidature.
- ✓ Faire viser le projet par la direction de votre composante et de votre laboratoire de rattachement qui doivent également émettre un avis. Vous pouvez joindre au dossier un courrier de soutien de la direction d'autres laboratoires impliqués dans une démarche d'interdisciplinarité.
- ✓ Compléter la lettre d'engagement pour le dépôt d'une candidature à l'action EMJM en février 2026 et/ou février 2027.
- ✓ Pour les projets visant un dépôt en janvier 2026, un courrier d'engagement des partenaires est demandé.
- ✓ Pour les projets visant un dépôt en février 2027, un courrier de soutien et/ou d'engagement des partenaires peut être ajouté au dossier.
- ✓ Envoyer ce dossier complété par courriel à l'adresse aap.upsquared@univ-poitiers.fr avant la date limite.

Tout dossier reçu en retard, incomplet ou sans visa de la direction de la composante et du laboratoire du porteur ne sera pas retenu.

Contact : aap.upsquared@univ-poitiers.fr

Retrouvez sur [cette page](#) toutes les informations sur le programme UP-SQUARED (PIA4 ExcellenceS).

Annexe – FAQ

Les principaux objectifs de l'Action Erasmus Mundus

- Soutenir la qualité, l'innovation, l'excellence et l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur par la coopération académique au sein de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES) et au-delà ;
- Augmenter la qualité et l'attractivité de l'EEES ;
- Soutenir l'activité extérieure de l'EU dans le domaine de l'enseignement supérieur ;
- Augmenter les synergies entre l'enseignement supérieur, l'innovation et la recherche ;
- Améliorer les compétences, aptitudes et l'employabilité des étudiants en Master ;
- Répondre aux besoins de la société et du marché de travail.

Les exigences de l'action EMJM

L'objectif du présent AAPI est de préparer un dossier en vue du dépôt d'une candidature pour l'action EMJM. Par conséquent, les projets déposés devront satisfaire aux exigences de l'action EMJM. Ils devront :

1. **Inclure un programme d'études conjointement et pleinement intégré** qui respecte les normes pour l'assurance qualité des programmes communs dans l'EEES. Il s'agit particulièrement de mettre l'accent sur les procédures de mise en œuvre conjointes comme :
 - des conditions communes d'admission des étudiants, des règles et procédures communes en matière de candidature, de sélection, de frais d'inscription, de suivi et d'examen et d'évaluation des performances ;
 - la conception d'un programme commun et des activités d'enseignement et de formation intégrées ;
 - des services communs offerts aux étudiants (p.e. cours de langue, aide à l'obtention d'un visa etc.)
 - des activités conjointes de promotion et de sensibilisation afin d'assurer la visibilité du programme et du système de bourses Erasmus Mundus dans le monde entier ;
 - une gestion administrative et financière conjointe par le consortium.
2. **Être dispensés par un consortium d'établissements d'enseignement supérieur** établis dans un État membre ou un pays tiers non associés au programme. Le consortium doit **associer au moins trois établissements** issus de trois pays différents, dont au moins deux doivent être des États membres de l'UE ou des pays tiers associés au programme. Des partenaires du monde socio-économique peuvent également être associés.
3. **Recruter des étudiants de l'élite mondiale.** La sélection des étudiants doit être organisée de manière transparente, impartiale et équitable. La première génération d'étudiants doit commencer à étudier au plus tard l'année académique suivant l'année de sélection du projet.
4. **Inclure la mobilité physique obligatoire pour tous les étudiants inscrits.** La mobilité doit consister en un minimum de deux périodes d'études dans deux pays, dont au moins un doit être un État membre de l'UE ou un pays tiers associés au programme. Chacune des deux périodes doit correspondre à au moins un volume de travail d'un semestre universitaire (30 crédits ECTS ou équivalent). *Les périodes de mobilités obligatoires ne peuvent pas être remplacées par la mobilité virtuelle.*
5. **Favoriser l'échange de personnel et d'universitaires invités** afin qu'ils contribuent aux activités d'enseignement, de formation, de recherche et d'administration.
6. La réussite du programme EMJM **doit déboucher sur une co- ou une double-diplomation : délivrance de diplômes multiples** (c'est-à-dire au moins deux diplômes délivrés par deux établissements issus de pays différents, dont au moins doit être un État membre de l'UE ou un pays tiers associés au programme) ou une combinaison de ces éléments.
7. Le ou les diplômes décernés doivent appartenir aux systèmes de diplômes d'enseignement supérieur des pays dans lesquels les établissements sont établis. Les diplômes doivent être reconnus par tous les établissements à part entière qui les décernent. Les consortiums doivent

fournir aux étudiants un supplément au diplôme commun à la fin de leurs études, couvrant l'intégralité du contenu du programme de master.

Impacts attendus

Les projets soumis devront intégrer les attentes concernant les impacts attendus, tels que formulé par l'Agence Erasmus+, au niveau de l'EEES, au niveau des établissements partenaires et au niveau individuel. La stratégie de l'UP prend en considération ces attentes.

Au niveau du système, les projets devront

- **Encourager la coopération académique au sein de l'EEES et au-delà** en soutenant l'enseignement et les diplômes communs, l'amélioration de la qualité et la promotion de l'excellence académique.
- **Renforcer la dimension internationale de l'enseignement supérieur par la coopération** entre établissements en Europe et à l'étranger, et par la mobilité des étudiants de l'élite mondiale.
- **Accroître les synergies** entre l'enseignement supérieur, l'innovation et la recherche.
- **Supprimer les obstacles à l'apprentissage**, en améliorant l'accès à un enseignement de haute qualité et axé sur l'innovation et en facilitant la mobilité transfrontalière des apprenants.
- **Répondre aux besoins** de la société et du marché du travail.
- **Contribuer à l'élaboration des politiques innovantes** en matière d'éducation.

Au niveau institutionnel, les projets devront

- Offrir aux établissements européens et non européens **davantage de possibilités de coopération académique structurée et durable** dans le monde.
- **Améliorer la qualité des programmes** au niveau du master et les modalités de supervision.
- **Soutenir la création de nouveaux réseaux** et améliorer la qualité des réseaux existants.
- Rendre la ou les **organisations participantes plus attrayantes** pour les étudiants talentueux.
- **Contribuer aux politiques d'internationalisation** des établissements en **renforçant la visibilité internationale** à travers leurs programmes d'études et la conception de stratégies globales d'internationalisation.

Au niveau individuel, les projets devront contribuer à

- **Améliorer l'employabilité** des étudiants participants.
- **Améliorer les compétences et les aptitudes clés** des étudiants.
- Forger une nouvelle mentalité et de nouvelles approches des études universitaires grâce à une **expérience internationale, interdisciplinaire et interculturelle**.
- **Renforcer les capacités de mise en réseau** et communication des étudiants.
- **Accroître la contribution individuelle** à l'économie et à la société de la connaissance.

Critères d'attribution détaillés de l'Action EMJM (Source : [Erasmus+ Guide du programme](#), version 2 du 20 janvier 2025, pp. 318-320)

| | |
|---|---|
| <p>Pertinence du projet</p> <p>(score maximal 30 points)</p> | <p>Contexte et objectifs généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectifs globaux et généraux du projet et pertinence de ceux-ci au regard du MCEM. <p>Valeurs de l'UE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La proposition est pertinente en ce qui concerne le respect et la promotion des valeurs communes de l'UE, telles que le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'état de droit et le respect des droits de l'homme, ainsi que la lutte contre toute forme de discrimination. <p>Analyse des besoins et objectifs spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Raison d'être du projet et analyse des besoins sur lesquels repose la proposition. |
|---|---|

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Problèmes/défis/lacunes et objectifs spécifiques auxquels le projet vise à répondre en termes universitaires et en ce qui concerne les besoins de la société et du marché du travail. <p>Complémentarité avec d'autres actions et innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie visant à encourager l'excellence et l'innovation. • Soutien à la stratégie de modernisation et d'internationalisation des EES partenaires. • Caractère unique du projet et valeur ajoutée par rapport à l'offre existante de programmes de master. • Stratégie visant à accroître l'attractivité, l'intégration et l'internationalisation, et à contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques de l'espace européen de l'enseignement supérieur. |
| <p>Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet (score maximal 30 points)</p> | <p>Concept et méthodologie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aspect «commun»/intégration du MCEM, compte tenu des exigences décrites dans la section «Mise en place d'un projet». En particulier, la proposition décrit : <ul style="list-style-type: none"> - le programme universitaire et la manière dont l'excellence et les éléments innovants de l'expérience d'apprentissage seront assurés par le consortium ; - l'organisation des périodes d'études, y compris les exigences minimales de mobilité et la reconnaissance mutuelle des acquis/crédits d'apprentissage ; - les principes et les exigences applicables à la candidature des étudiants, à leur sélection, à leur participation aux cours, et à l'attribution des bourses d'études ; - les services offerts aux étudiants ; - la contribution du personnel mobile et des universitaires invités aux activités d'enseignement, de formation, de recherche et d'administration ; - les mesures de soutien spécifiques visant à faciliter l'égalité et l'inclusivité de l'accès pour les participants, ainsi que l'inscription des étudiants, du personnel et des universitaires invités ayant des besoins individuels liés à des déficiences physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles à long terme. <p>Stratégie d'assurance de la qualité, de suivi et d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures d'assurance interne et externe de la qualité prévues par le programme de master. • Mesure dans laquelle le programme d'études conçu conjointement et pleinement intégré respecte les normes pour l'assurance qualité des programmes communs dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. • Diplôme commun/diplômes à décerner et sa/leur reconnaissance par les EES partenaires à part entière qui le/les décernent, ainsi que le supplément au diplôme commun. <p>Équipes de projet, personnel et experts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Équipes de projet et manière dont elles travailleront ensemble pour mettre en œuvre le projet. <p>Rapport coût-efficacité et gestion financière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des fonds de l'UE, mobilisation de fonds complémentaires et plan budgétaire. <p>Gestion des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recensement des risques dans la mise en œuvre du projet, et planification de mesures d'atténuation adéquates. |
| <p>Qualité du partenariat et des modalités de coopération (score maximal 20 points)</p> | <p>Configuration du consortium</p> <ul style="list-style-type: none"> • Justification de la composition du consortium et des complémentarités des partenaires ; leur valeur ajoutée pour la mise en œuvre du MCEM et la manière dont chaque partenaire tire profit de sa participation au projet. • Caractère innovant du consortium et inclusion de partenaires ayant différents niveaux d'expérience en ce qui concerne l'action Erasmus Mundus. Le cas échéant : <ul style="list-style-type: none"> - la manière dont le consortium Erasmus Mundus existant a été renforcé ; |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - la manière dont la coopération avec les acteurs non éducatifs est organisée et dans quel but. • Définition des rôles et des tâches de chaque partenaire, et niveau de participation aux activités du projet. <p>Gestion du consortium et prise de décision</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modalités de coopération, organes directeurs et outils de gestion, notamment en ce qui concerne la gestion administrative et financière. • Engagement institutionnel des établissements partenaires en faveur de la mise en œuvre du MCEM. • Caractère adéquat du projet d'accord de partenariat pour une gestion efficace du MCEM. |
| <p>Impact (score maximal 20 points)</p> | <p>Impact et ambition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impact au niveau des systèmes (dans les milieux universitaires et en-dehors, y compris le grand public et la société), au niveau institutionnel (organisations partenaires) et au niveau individuel (en mettant particulièrement l'accent sur l'employabilité). • Projections concernant le nombre d'étudiants inscrits au cours de la période couverte par le projet ; mesures visant à assurer un recrutement équilibré des étudiants entre les pays. <p>Communication, diffusion et visibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de promotion visant à attirer les étudiants de l'élite mondiale : groupes cibles, tâches des partenaires, et manière dont les étudiants seront encouragés à contribuer à l'identité/la communauté Erasmus+. • Stratégie en matière de diffusion, d'exploitation et de visibilité. <p>Durabilité et pérennité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de développement et de durabilité à moyen et long termes, au-delà de la période de financement de l'UE, y compris mobilisation d'autres sources de financement. • Synergies/complémentarité avec d'autres activités (financées ou non par l'UE) pouvant s'appuyer sur les résultats du projet. |

Cumul avec d'autres appels à projets internes

Il est possible de se porter candidat pour cet appel à projet interne en ayant bénéficié (ou en ayant déposé un dossier) d'autres financements dont le *Programme d'Appui aux projets pour une Recherche Internationale* (PARI).

Égalité des genres

L'égalité des genres constitue un élément central dans l'évaluation des projets européens. Les candidats sont encouragés à promouvoir l'équilibre entre les sexes dans la composition de leurs équipes de recherche. La prise en compte de la dimension sexe et genre est, en fonction des thématiques de recherche, très fortement encouragée et peut, le cas échéant, constituer un élément d'évaluation.

Gestion financière

Les crédits seront gérés en collaboration avec le service financier des projets de recherche transversaux de la Direction des Affaires Financières. Un centre financier est dédié à UP-SQUARED, chaque projet retenu dans le cadre de cet AAP se verra attribuer une ligne budgétaire (EOTP) rattachée à ce centre financier. Toutes les dépenses et recettes seront imputées sur cet EOTP.

Pour faciliter le suivi budgétaire, le service financier des projets de recherche transversaux de la Direction des Affaires Financières fera parvenir au porteur un relevé trimestriel des dépenses engagées afin de leur permettre une bonne visibilité sur l'exécution.

Communication

Le programme UP-SQUARED étant une des actions structurantes de l'université de Poitiers et conçu comme un des leviers de la mise en place du projet stratégique de l'établissement, la valorisation des actions entreprises et financées dans le cadre d'UP-SQUARED est importante. Cette volonté de valorisation s'appuie sur une communication large, pour les publics internes et externes. Elle répond également aux obligations faites aux établissements bénéficiaires du PIA4 « Excellences sous toutes ses formes ».

En effet, le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides au titre de l'AAP « Excellences sous toutes ses formes » dans lequel s'inscrit UP-SQUARED précise dans son art. 6.4 que « toute communication ou publication portant sur le projet doit préciser que l'aide est financée sur le Programme d'Investissements d'Avenir lancé par l'État et mis en œuvre par l'ANR. Les supports de communication orale, les communications par voie d'affiche, les sites internet doivent également afficher les logos Investissements d'Avenir. ».

Par conséquent, les lauréats de l'appel à projet s'engagent à :

- ✓ mentionner l'identifiant d'UP-SQUARED : ANR-21-EXES-0013 (en précisant que le projet bénéficie d'un soutien financier d'UP-SQUARED, projet France 2030 « Excellences sous toutes ses formes ») dans toute publication ;
- ✓ signaler toute activité de communication concernant leur projet, qu'elle soit à l'attention de la communauté scientifique sous forme d'article ou conférence ou à l'attention du grand public, de manière à pouvoir accompagner de la meilleure manière possible (par mail à l'adresse aap.upsquared@univ-poitiers.fr).

Remontée annuelle d'informations intermédiaires et bilan final

Le projet UP-SQUARED étant soumis au règlement de l'ANR, une remontée annuelle d'informations relatives aux activités déployées grâce au financement doit être réalisée. A cette fin, il pourra être demandé aux lauréats de l'AAP de fournir des informations.

A la fin du projet, il leur sera demandé de compléter un court bilan global.